CONDITIONS:

DIX piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des heures de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **ROSE IN BLOOM**. Pour les conditions, s'adresser à Tete, vis-à-vis la place d'armes, ou à

MEDERICE THOMAS,

13 sept. no. 77, rue de la Levée.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PARCE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire **NATCHEZ**, capitaine RAGON.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STOBOARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorquéi par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

GARE AUX CONTREFACTEURS.

Un certain remède préparé par une personne nommée *"Potter"* a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de *"Catholicon de Potter"*.—Les personnes qui usent de cette médecine sont avertis de se précautionner contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'écriture placé sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter*, au lieu *W. W. Potter*, que porte le véritable catholicon. Les soussignés, agents, tiennent constamment un assortiment du dernier

DUCONGE & PEYCHAUD.

2 oct rue de Chartres, No. 89.

$20 DE RECOMPENSE.

Seront payées à celui qui ramènera au soussigné, ou logera dans la geole de cette ville, son griffe américain, nommé ISAAC alias THOMAS JONES; il est âgé d'environ 33 ans, sa taille est d'environ 5 pieds 8 pouces, sa figure est ovale, et son teint un peu jaune, il a de petits favoris, il a une coupure sur le sourcil gauche, et plusieurs autres sur le gras du bras gauche, et enfin, il est plutôt maigre que gras.

Ledit esclave parle anglais et un peu français; il a travaillé long-temps à bord des bateaux-à-vapeur comme cuisinier, dans des voyages de Louisville et Cincinati, il est à supposer qu'il voudra se faire passer pour libre, on l'a vu dimanche dernier, au marché du faubourg d'en haut, cherchant probablement à s'embarquer, il était alors vêtu en marin, et il était chaussé.

Les capitaines de navires et de bateaux à-vapeur, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

11 oct—6 H. LEDOMINGON.

A VENDRE.—684 pots en porcelaine dorée, une partie avec inscription en or, à l'usage des pharmaciens, s'adresser de suite chez

6 oct FORESTIER.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—17 octobre 1832.—[No. 6533.]—*Jackson Oliver contre ses créanciers.*—La cour ayant accepté la cession des biens du débiteur, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu au bureau de H. Pédesclaux, notaire public, le lundi 29 d'octobre courant, pour délibérer sur les affaires du dit débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses propriétés. Par ordre de la Cour.

18 oct—3 F. BUISSON, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans—Présent, l'hon. Chs. Maurian, juge—9 octobre 1832—*Gabriel Manent vs. ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu, ait lieu en pleine cour, samedi 10 novembre prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

12 oct—12.3m. F. BUISSON, dép. greff.

LES soussignés offrent à vendre, 200 barriques *Vin de Marseille*, 100 caisses Vin, 100 caisses Vin de Malaga, 3 pipes Eau-de-vie, le tout ayant droit à l'entrepôt; 5 balles Bouchons, 5 do. Amandes, 50 anisettes Bouteilles.

7 sept QUERTIER & BOUTIN.

BANQUE DE CITÉ,

Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1832.

LES actionnaires de cette institution, sont prévenus que, d'après une résolution du bureau des directeurs, en date du 14 avril dernier, un terme de vingt piastres par action devra être payé le 5 novembre prochain, et que, conformément à la seconde section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

6 oct H. LAVERGNE, caissier.

ECOLES CENTRALE ET PRIMAIRES.

A UNE assemblée de la Régence des Ecoles Centrale et Primaires, qui a eu lieu le 6 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu que le public soit informé par des avis en français et en anglais, qui devront être insérés dans quatre des gazettes qui s'impriment dans la ville de la Nouvelle-Orléans, que depuis le 1er. de ce mois, les classes ont été rouvertes dans les Ecoles Centrale et Primaires; que la loi veut qu'il y soit reçu deux cents élèves à titre gratuit; qu'il y a dans ce moment cent-cinquante; ce qui laisse cinquante places vacantes; et que l'on pourra s'adresser à n'importe lequel des régents pour y placer des enfants, jusqu'à concurrence du nombre fixé par la loi.

Résolu en outre que le président de la régence est et demeure chargé de faire publier ces avis.

CANONGE, président de la régence.

Noms des régents:

J. F. Canonge, président,	H. Lavergne, secrétaire,
G. Eustis,	Félix Grima,
G. Strawbridge,	T. Urquhart,
T. F. McCaleb,	E. A. Canon,
A. Morphy,	C. M. Conrad.

N. B. Le gouverneur de l'état et le maire de la ville de la Nouvelle Orléans sont ex-officio membres de la régence. 12 oct

LE soussigné a reçu par le brick Carraboo, de Liverpool:

600 barres de fer, rondes, assorties, de ¾ à 2 pouces,
400 do. do. carrées, do. ¾ à 3 pouces,
600 do. do. plates, de 1 à 2½ de large sur ¼ à ⅜ d'épaisseur,
400 paquets de fer à cercles, assortis, de ¾ à 4 pces.
200 do. fer carré, de ¼ à ⅝.
200 do. fer rond, de ¼ à ⅝.
10 do. fer en feuilles, No. 2 à 16,
100 do. do. assortis. Nos. 26 et 27.
4 caisses acier fondu, assorties, de 1-4 à 2 pouces

EN MAGASIN:

Fer plat de Suède, assorti, de 1½ à 12 pouces de large sur ⅜ à 3 pouces d'épaisseur;

500 barillets blanc de réduse, de Wetherill, pur, et un grand assortiment d'autres peintures;

Huile à peinture, de lampe, d'ours, et de pieds de bœuf;

Vitres de grandeurs assorties;

Cordages goudronnés, patentes, de ¾ à 7 pouces;

Cordages de Manille, de ¾ à 6 pouces;

Ditoie blanc, de Russie, et cartons;

6 caisses Outils de charpentier, de Bakdwin, Varlopes, Galères, Rabots, Moulures assorties, Bouvets à deux piéces, bréveiées.

Ainsi qu'un assortiment complet de quincaillerie, coutellerie, et fournitures de navires.

FS. PASCAL.

9 oct—1m Vieille Levée, No. 55.

A LOUER.

Un magasin à étages, situé rue Foucher; on en donnera possession en novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

4 oct Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Une superbe magasin en briques, à trois étages, situé dans la rue de la Douane, près de la rue Chatres, s'adresser à

F. P. DUCONGE,

29 sept No. 89, rue Chartres.

CAFE.—154 sacs café vert de la Havane, récemment reçu par le mistique espagnole, et à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE.

29 sept rue St. Louis, No. 51.

LINCOLN & GREEN offrent à vendre les marchandises suivantes, convenables au marché mexicain: 20 balles toile à draps 4-4 écrue, de la manufacture américaine; 80 do. 3-4 60 do. de Russie écrue, et 60 do. blanthie, ayant droit au drawback, &c.

AUSSI—200 barils vin de Malaga, sec; 100 quarts do. 20 pipes vin de Catalogne. 27 sept.

CHARRETTES, DRAYS ET BROUETTES, en débarquement du navire Chester, et à vendre par [27 sept.] S. C. BELL.

100 BALLES Couvertures Françaises 3 points, de la manufacture de Granier, reçues par le Wm. Gray, à vendre par

25 sept J. MAGER.

J. ROMAIN & CO., Encognure Chartres et Conti, No. 97, viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un assortiment complet de cols, bretelles en gaume élastique, gants pour hommes, et femmes; jarretières en gaume élastique, ainsi qu'un assortiment général de parfumeries, tels que extrait de rose, jasmin, violette, &c.

Plus: De la coutellerie anglaise, de première qualité; tels que, razoirs superfins de Rogers, ciseaux, canifs &c. 25 sept—1m

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre du pays à 10 livres
do. do. 12 livres } à la piastre.
do. do. et 17 livres,

Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, fusils de chasse français, quinquaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD,

Encognure des rues de la Levée et des Ursulines.

25 sept—10.

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, grise, manufacturée au Nord, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

1er. sept Rue, Royale, No. 117.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

14 juillet rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, un superbe Cabriolet de Philadelphie, avec ses harnais plaqués en argent; les coussins sont couverts en drap bleu avec gallons en argent. En magasin une quantité de Voitures, Barouches, Tilburis et de Cabriolets; le tout à vendre à des prix accommodants.

22 sept M. WALTON.

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à bon exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux, et des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Messrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, savoir: 300 barriques vin de Marseille, 200 caisses do. do., 100 caisses vin muscat, 2 pipes eau-de-vie, ayant droit au drawback; 50 caisses Champagne, de qualité supérieure; 10 pipes Madère, choix de Londres, ayant dix ans, en barriques de 56, 28 et 14 gallons; huile d'olive, bouteilles et bouchons; 2 balles toile à drap française, de 4-4; 10 barils pierres à fusil; un assortiment complet de vitres de Baltimore; rum du pays.

16 oct—10 A. QUERTIER & BOUTIN.

BIERRE BLANCHE ET PORTER—50 bouteilles de Bierre de Philadelphie et 30 barils Porter, reçus par le brick Swan, et à vendre par

9 oct S. P. MORGAN & CO.

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sep—1m

TO HIRE—A young nurse with a full breast, (having lost her child) warranted healthy. Apply at his office. oct 6

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE. DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement, ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 55, RUE ROYALE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennesses* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:

Bêtteraves, long, et courtes.	Dignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Percil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Fanais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, long et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salsifie,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squashes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH.

22 sep—3m Rue Royale, No 55.

LA société qui existait entre Messieurs A. Dechaux et P. C. Becknel, est dissoute d'un commun accord. Nouvelle-Orléans, le 16 septembre 1832,

25 sept—6.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Cincinnati: Gilets en tulle de laine, du ouatés et en coton, jupons en laine et en coton; schalls Angora, gants d'Angora, de laine, de filoselle, de coton, en peaux glacées et sur chair, pour homme, femme et enfant; bas de soie brodés et unis pour femme et enfant, mi-bas soie noirs pour homme, bas de coton pour enfant, blancs noirs et en couleur, chaussons pour homme et enfant; balais et plumeaux, jeux de dames et de reversis, bijouterie fine et fausse; assortiment de boucles à ceinture et boucles d'oreilles, bagues, écrins, boutons à chemises, rubans à ceinture, rubans pour chaines de sûreté, parapluies français de 30, 32 et 34 pouces, bonnets de soie, de coton noirs et blancs, bretelles en coton et en gomme élastique, mérinos 5-4, étoffes nouvelles pour robes, véritables schalls Schali et Hermanie, de barèges ¾, 4-4 et 5-4, de popeline, de coton croisés noirs et et en couleurs; siamoises françaises, gingas français pour matelas, mouchoirs imitation Madras, indiennes françaises et anglaises, schalls indienne français, peignes d'écaille à nœux, à rouleaux, à baguettes et à papillottes; do en corne; gros de Naples, gros de Berlin noir et en couleur, uni, noir et broché, gros désinde, crêpe noir et en couleur, bottines et souliers pour femme et enfant, franges en soie couleurs assorties, linge de table, velours noir, cravates en soie noires et en couleur, satin couleurs assorties, superbes mouchoirs de batiste brodés, cannes et bourses de fantaisie, pistolets, carnassières, poires à poudre, amorçoirs, capsules 1re. qualité, anneaux à rideaux, épingles françaises, fil de Rennes, chaussettes et bas de laine, chaussons de laine fourrés, ouate, mouchoirs de Chollet, soie à coudre, briquets phosphoriques, vrilleuses, tabatières riches et ordinaires, poupées, bonbonnières, papiers à cosaques et à devises, agraffes à manteaux, miroirs, éventails, épingles noires doubles et simples, parfumerie assortie, saucissons de Lyon; sardines à l'huile et fromage de Gruyère.

B. LACOSTE.

Encoignure Charires et Conti, No. 95.

22 sept —1m

CORNICHONS FRAIS, 18 caisses cornichons frais, en gallons, demi gallons, et jarres, à vendre par THAYER, HURD & CO.

20 sept 29 rue des Magasins.

MACQUEREAUX.—Les soussignés viennent de recevoir par le brick Jasper, de Boston, et offrent à vendre 180 barils maquereaux No. 1, 2 et 3.

20 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

OLIVES & C.—37 caisses gelées et 10 caisses olives espagnoles, récemment reçues et à vendre par THAYER, HURD & CO.

20 sept rue des Magasins No. 29.

PAPIER.—50 rames papier à envelopper le sucre, et 100 do. plus grands, à vendre par THAYER, HURD & CO.

20 sept rue des Magasins, No. 29.

250 BALLES toiles à draps et à chemises, des meilleures manufactures, en débarquement du brick Jasper, de Boston, et à vendre par

20 sept LINCOLN & GREEN.

MAQUEREAUX.—250 barils Maquereaux No. 3, 25 demi barils dito. No. 3, reçus par le navire Helen Mar, de Boston, à vendre par

18 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

100 PIECES toile d'emballage d'Ecosse, en magasin et à vendre par

18 sept LINCOLN & GREEN.

100 BARILLETS salpêtre rafiné, de 100 livre, chaque, en débarquement et à vendre par

18 sept LINCOLN & GREEN.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle.-Orléans, 30 juin 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, sa vue depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement récouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité. FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole. W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL,
FD. DURCY.

Nlle.-Orléans, 10 février 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MORET.

N. B. Il offre ses remercimens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

AVIS.—Les soussignés, exécuteurs testamentaires de *F. Léandre Lacoste*, décédé, invitent toutes les personnes qui ont des réclamations contre sa succession, à les présenter pour les régler: et celles qui lui doivent, à payer sans délai. F. DUTILLET,

9 oct—4 L. A. GARIDEL.

45 PAQUETS papier à impression, récemment reçus et à vendre par

25 sept THAYER, HURD & CO.

MOUCHOIRS de Madras.—150 pièces, à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE,

29 sept rue St. Louis, No. 51.

ECOLE DE DANSE.

MR. LE TRIGANT a l'honneur de prévenir ses amis et le public que ses classes pour l'enseignement de la Danse, seront réouvertes le 1er. de septembre prochain, et continueront pendant toute la saison, au No. 46, rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane. 29 sept—1m

GARDES D'ORLÉANS,

ATTENTION!!!

La Compagnie s'assemblera samedi, 27 du courant, à la bourse Hewlett, à sept heures précises du soir, pour célébrer le neuvième anniversaire de sa création. Veste et pantalons bleus; briquet seulement.

Par ordre du capitaine,

16 oct. J. BOZANT, sergent-major.

François Briault,

FABRICANT DE COUTELLERIES, ET FAISANT LES REMMASAGES.

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes.

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de COUTELLERIE française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil: fait les raccommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.

9 oct—3m

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages, ayant au second étage des chambres pour comptoirs, situés du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

A LOUER.

Deux vastes MAGASINS à 3 étages, avec arrière magasins, situés rue du Camp, et occupés dans ce moment par Messrs. Stetson & Avery et autres. Le tout sera loué ensemble ou séparément, pour une ou plusieurs années, à partir du 1er. novembre prochain.

De plus—Une grande MAISON, rue Perdido, au coin de la rue St.-Pierre, et plusieurs terrains contigus. La maison est dans le meilleur état, les terrains très élevés, et le tout est susceptible d'offrir de grands avantages à plusieurs genres d'industrie; on louera de suite pour une ou plusieurs années. S'adresser à

P. S. SORBÉ.

30 août Rue Royale, No. 118.

A VENDRE.

Une HABITATION située dans la Paroisse de Pinequemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fosoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à Pencan. Les conditions seront avantageuses; s'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron et en ville au Bureau de l'Abeille. 21 août—4m.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 86, entre les rues Madison et Dumaine. Elle envoi également à manger dans les maisons particulières. 16 août—3m

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues du Port et St.-Ferdinand, occupée dans ce moment par madame Jules Le-Blanc. S'adresser à

9 oct. THEODORE NICOLET.

AVIS—Un Français arrivé tout récemment et qui a reçu une bonne éducation, désirerait trouver à s'occuper d'une manière honorable, soit dans une maison de commerce, soit pour l'enseignement de la langue française et de l'arithmétique. Il apprend à lire aux élèves en moins de trois mois, d'après les meilleurs et derniers procédés suivis en France. Il donnera des garanties sur sa moralité et sa bonne conduite. Peu lui importe de travailler à la Nouvelle-Orléans ou à la campagne. S'adresser au bureau du journal pour de plus amples renseignemens. 15 oct ☞

2040 RAMMES papier de partie de différentes grandeurs, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

13 oct Rue Royale, No 117.

A VENDRE.—Trois jeunes nègres, pour le paiement desquels on prendra en partie des briques à une évaluation raisonable, si cela accommodait l'acquéreur. S'adresser à Wm. H. IRELAND,

Encognure de rues Girod et Magasins, faubourg Ste. Marie. 12 oct

SERRURES françaises, à vendre par

11 oct J. MAGER.

CAFE, superieure qualité, à vendre par

11 oct J. MAGER.

RECEMMENT reçu et à vendre par les soussignés, un traité complet de l'anatomie de l'homme, comprenant la médecine opérative, par le docteur Bourgery, avec planches lythographiées par N. H. Jacob.

Cet ouvrage est publié par livraisons, par mois, et est déjà très avancé. E. JOHNS & CO.

10 oct Rue de Chartres, No. 113.

A LOUER—Une jeune nourrice, garantie très saine, ayant perdu son enfant et étant à son premier lait. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 oct

CACAO.—125 sacs cacao de Caracas, à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE.

29 sept No. 51, rue St. Louis

10,000 LIVRES DE SALSEPAREILLE, à vendre par le soussigné, à des prix modérés.

6 sept FORESTIER.

A VENDRE.—Une machine à vapeur du pouvoir de dix chevaux, faite à ordre, et emportée de New-York, le printemps dernier, à bon marché, à vendre par SAML. P. MORGAN & CO.

4 sept. Encognure Gravier et du Camp, No. 43.

WM. FADEUILHE & CO., rue de la Douane, Nos. 11 et 13, viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, des papiers et bordures en grande variétés, et couleurs très-riches, parmi lesquels plusieurs sujets de tapisserie, tels que des sites de la Grèce, &c. Les personnes qui auraient besoin de ces articles sont priées de venir en juger par elles-mêmes.

M. Fadeuilhe, est en ce moment au Nord, arrivera sous peu avec un nouvel assortiment de ces tentures, de franges et étoffes de toutes qualités, ainsi que des ornements dorés pour rideaux de croisées &c.

Le tout sera vendu en gros et en détail, à juste prix. 2 octobre.

ELIXIR DE MAPUYA.—Remède certain pour le mal de dents, préparé par le célèbre physicien français Chabert. Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & FEYCHAUD, droguiste,

2 oct rue de Chartres, No. 89.

124 BALLES sacs de plire et 100 quarts de barriques vin de Malaga sec et vin de Madère, ayant droit au drawback, reçus par le brick Leavitts de Baltimore, et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

Rue Royale, No. 117.

LES soussignés ont reçu par le John Linton, les articles suivants: Camomile, graines de lin, de anis, radiane, quassia, amara, rhubarbe, ipecacuana, jues de reglisse, huile d'absinthe, do. mentha poivrée, papier à cantère, Lee's Bilious pills, cardamome mineur, saliceine, acétate de mercure, encre de la Tête noire de Paris, en petits flacons, et un assortiment de préparés chimiques complets, et de 1ere. qualité.

F. ORIOL & CO.

Encognure des rues Dumaine et Condé. 29 sept.

300 ROULEAUX cordes d'emballage, 3 bouts; manille pour poulies, dito pour haussières et pour hiser; vin de Madère, choix de Londres, depuis 8 ans; voile de coton, de la manufacture de Crooks, en usage dans la marine des Etats-Unis; pierres à fûtrer. A vendre par HARRISON, BROWN & CO.

25 sept Rue Royale, No. 117.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin: un nègre nommé HARRY, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ. Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale:

Par ordre de la Cour,

18 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, les esclaves suivans appartenant aux successions de James et Susan Dorabey, savoir: Lewis, nègre âgé de 28 ans, charretier et nègre de journée, Dick, griffe âgé d'environ 25 ans sujet aux crises, charretier et journalier; Layton, nègre d'environ 23 ans, Hester, négrite d'environ 14 ans.

Condition: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

18 oct MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Y. Lewis, not. ire pub. aux frais des acquéreurs. 18 sep.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—mardi, 23 octobre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Françoise Chabert, alias Françoise Dapremont f. c. l., un TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues Craps et Grands-Hommes, faisant partie du terrain No. 235, dans l'îlet No. 23, et ayant 60 pieds de face sur 30 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par A. Mazureau, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 sept

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu François Robert Joseph Landon et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions. Par ordre de la Cour.

12 oct MARTIN BLACHE. Régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Hacker a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Pierre Nicolas Glaçon, décédé ab intestat, avis est par le present donné, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE.

17 oct register.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Gras et Picquet vs. P. Madras.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 29 octobre, à 4 heures de l'après midi, au bureau du Marshal, rue St-Anne, diverses marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.

19 oct L. DAUNOY, marshal.

Durand et Usurans vs. J. Lansallade.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi, 30 octobre, à 4 heures de l'après-midi, diverses marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.

19 oct L. DAUNOY, marshal.

Jardé h. c. l. vs. Louisa Surpy.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente vendredi, 26 octobre, à midi, à l'encognure des rues de Chartres et St. Louis, une vache, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

16 oct marshal.

Josep Mitchel vs. Powel.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. Bermudez, juge conseiller de la C